

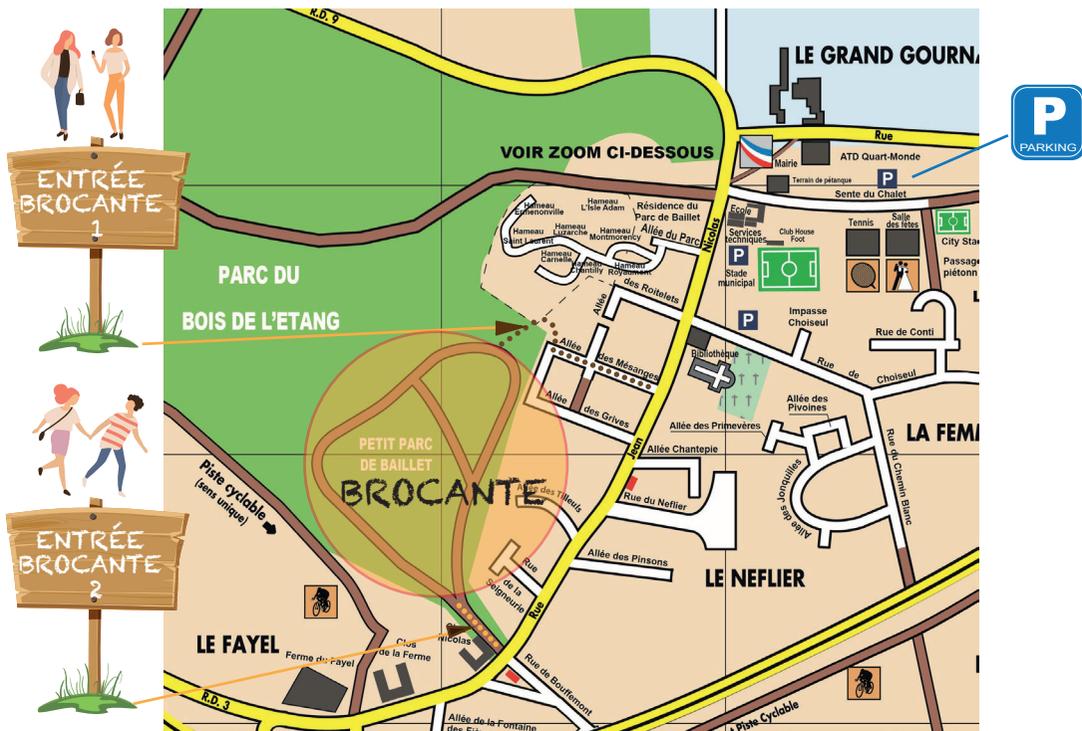
## Comment se rendre à la Brocante Dimanche 07 mai 2023

Baillet en France est située à 25 km au nord de Paris, au croisement de la D301 (ex RN1) et de la D104 (ex RN104), à mi-distance entre Roissy Charles-de-Gaulle et Cergy-Pontoise.

La commune est limitrophe de Moisselles, Attainville, Bouffémont, Chauvry et Montsout.

Par le train, Baillet en France est à 30 min de la gare du Nord. Prendre la direction Luzarches ou Persan-Beaumont et descendre en gare de Montsout-Maffliers.

L'accès en voiture se fait par la D301 (sortie Baillet en France ZAE) et par la N104 (sortie Baillet en France centre), **sortie à privilégier**.



# Brocante

## de Baillet en France

7 mai  
2023

Dans le petit parc Boisé  
«Carrefour rue de Bouffémont»



Restauration sur place



### Réservation des emplacements en mairie

du 18 mars au 06 mai 2023

tous les **samedis**

de 9h30 à 12h00

Renseignements en mairie ou au 01 34 69 82 64

Ne pas jeter sur la voie publique © Mairie de Baillet en France - IPNS - Mars 2023

1, rue Jean Nicolas - 95560 BAILLET EN FRANCE - Tél : 01 34 69 82 64 - Fax : 01 34 69 80 05 - Email : info@baillet-en-france.fr

## Brocante 2023 Demande d'autorisation de vente

Je soussigné(e), M., Mme, \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

ou raison sociale \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

- certifie avoir lu le règlement ci-contre.
- sollicite l'autorisation de Madame le Maire de Baillet en France de participer en qualité d'exposant à la brocante du 07 mai 2023 organisée par la Municipalité et d'utiliser pour cette journée le domaine public dans le périmètre prévu à cet effet.
- déclare avoir pris connaissance du règlement de la brocante, déchargeant par là même la Municipalité de Baillet en France de toute responsabilité pénale, civile ou administrative, quant à sa participation.
- s'engage à ne pas enfreindre les interdictions et à ne pas céder cette autorisation qui lui est consentie à titre personnel et individuel.

**Location d'un emplacement de 5 mètres minimum, avec possibilité d'extension par tranche de 2,50 m. L'emplacement supplémentaire de 2m50 n'est pas réservable pour stationner 1 autre véhicule, 1 seul véhicule par exposant :**

- 1 véhicule = 5 m
- 1 véhicule + 1 remorque = 7,5 m
- 1 fourgon = 7,5 m
- 1 fourgon + 1 remorque = 10 m

**Au tarif de :**

- 32 € l'emplacement de 5,0 m (pour les habitants de Baillet en France)
- 15,50 € l'emplacement supplémentaire de 2,5 m (Baillet en France)
- 42 € l'emplacement de 5,0 m (pour les exposants hors commune)
- 21 € l'emplacement supplémentaire de 2,5 m (hors commune)
- 73 € l'emplacement de 5,0 m (pour les professionnels)
- 32 € l'emplacement supplémentaire de 2,5 m (pour les professionnels)

**Important : impossible de ressortir votre véhicule une fois votre matériel déchargé**

### Demande de réservation

\_\_\_\_\_ emplacement(s) de 5 m

\_\_\_\_\_ emplacement(s) supplémentaires de 2,5 m

**Impossible de ressortir votre véhicule une fois votre matériel déchargé**

Type de voiture : \_\_\_\_\_ Marque : \_\_\_\_\_

Ci-joint chèque de : \_\_\_\_\_ (libellé à l'ordre du Trésor Public)

CNI/Passeport n° \_\_\_\_\_ délivré(e) le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Pour les professionnels : joindre photocopie du KBIS ou de la carte professionnelle

Fait à Baillet en France le \_\_\_\_/\_\_\_\_/2023 Signature : \_\_\_\_\_

**Demande à retourner en Mairie de Baillet en France accompagnée de votre chèque de règlement et d'une enveloppe timbrée. Aucun règlement en espèces.**

## Brocante de Baillet en France Dimanche 07 mai 2023

### REGLEMENT

(A lire attentivement et à conserver)

Particulier, vous avez le droit de participer en qualité d'exposant... la loi vous y autorise, mais attention, vous devez :

- 1) Vous inscrire auprès de la Municipalité de Baillet en France
- 2) Obtenir de Mme le Maire une autorisation individuelle et nominative (non valable pour les groupes)
- 3) Ne vendre que des objets usagés vous appartenant
- 4) Faire la liste des objets à vendre et indiquer le prix de chaque article (mesure légale exigée pour la défense des consommateurs)
- 5) Ne pas avoir acheté ces articles pour la revente (ce serait faire acte de commerce et vous ne pourriez plus alors être considéré comme particulier)
- 6) Prendre connaissance de l'arrêté municipal et s'y conformer (ainsi qu'au règlement de cette manifestation)
- 7) Se soumettre avec bonne humeur aux contrôles éventuels de la Gendarmerie qui œuvre pour la sécurité de tous
- 8) Respecter l'environnement et la commune qui vous accueille
- 9) Respecter le code de la route pour le stationnement
- 10) Pièce d'identité obligatoire
- 11) Tout emplacement non occupé à 9h00 sera perdu et non remboursé
- 12) **Obligation : le jour de votre inscription, bien préciser le type et la longueur de votre véhicule avec/sans une remorque**

La Municipalité de Baillet en France décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration de matériel ou d'objets en vente.

**Ouverture aux exposants à partir de 6h00**

**Stand de restauration interdit, réservé aux organisateurs**



**Impossible de ressortir votre véhicule  
une fois votre matériel déchargé  
Déchargement IMPOSSIBLE avec un autre véhicule**



**Tout contrevenant sera expulsé immédiatement**

(Ne pas jeter sur la voie publique)